



La Française Carbon Impact Floating Rates

NOVEMBRE 2021

Sustainability-Related Disclosure



LA FRANÇAISE
INVESTING TOGETHER

SOMMAIRE

A.	Résumé	3
B.	Absence de préjudice important à l'objectif durable	5
C.	Caractéristiques de l'objectif d'investissement durable	5
D.	Stratégie d'investissement.....	5
E.	Proportion d'actifs durables au sein du fonds	10
F.	Suivi de l'objectif d'investissement durable	10
G.	Mesure de l'atteinte de l'objectif de durabilité	10
H.	Sources de données utilisées.....	11
I.	Limites de la méthodologie utilisée.....	11
J.	Revue de la durabilité des actifs.....	11
K.	Politique d'engagement	12
L.	Atteinte de l'objectif d'investissement durable visé	12

A. RÉSUMÉ

Article 46 : Summary website section for financial products with the objective of sustainable investment

L'objectif du compartiment, de classification « Obligations et autres titres de créance internationaux », est d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 2 ans une performance nette de frais supérieure à celle de :

- ◆ Euribor 3 mois capitalisé + 115 points de base pour les actions R O et R
- ◆ Euribor 3 mois capitalisé + 150 points de base pour les actions C O et I
- ◆ Euribor 3 mois capitalisé + 163 points de base pour les actions S O et S

en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtrés préalablement selon des critères ESG et analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique selon une méthodologie définie par la société de gestion. De plus, le compartiment s'engage à avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investis (scopes 1 et 2) au moins 50% inférieure à celle de l'indicateur de référence composite : 50% Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index + 50% ICE BofAML BB-B Global High Yield Index. Cet objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sera permanent et respecté de tout temps.

Indicateur de référence : Le compartiment n'est ni indiciel ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indice EURIBOR 3 mois.

L'Euro Inter Bank Offered Rate ou EURIBOR est représentatif du « loyer de l'argent » sur le marché interbancaire de la zone Euro pour une échéance déterminée pouvant aller de 1 semaine à 12 mois. L'EURIBOR est publié par la Banque Centrale Européenne, la BCE, qui en calcule la moyenne arithmétique à l'issue d'un relevé de cotations effectué en fin de journée auprès d'un panel de 64 établissements représentatifs de la zone Euro. Ce taux est capitalisé quotidiennement. Code Bloomberg : EUR003M Index

Le fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.

En ce qui concerne l'analyse extra-financière des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, elle est effectuée par « La Française Sustainable Investment Research » qui a développé un modèle ESG propriétaire et qui nous permet d'avoir une approche en sélectivité par rapport à l'univers investissable. Cet outil automatisé utilise des données brutes provenant de différents fournisseurs de données pour calculer les KPI (Key Performance Indicators).

Notre philosophie d'investissement vise à générer de la valeur pour notre client tout en investissant en fonction des efforts nécessaires pour accélérer la transition énergétique. Nous visons à investir en ligne, voire en dessous, de la limite supérieure des objectifs fixés dans les accords de Paris : c'est-à-dire limiter la hausse des températures à +2° d'ici la fin du siècle. A moyen terme, notre objectif est de réduire l'empreinte carbone de notre portefeuille d'au moins 50% par rapport à son univers carbone de référence.

Notre stratégie Carbon Impact est une solution pour participer à la transition énergétique dans tous les secteurs et toutes les régions du monde. Au lieu d'un portefeuille d'obligations vertes plus concentré (car l'univers des obligations vertes est très concentré sur certains secteurs et certaines notations), nous préférons une solution durable et diversifiée qui influence potentiellement chaque secteur de la transition énergétique.

Pour capturer la valeur ajoutée (ou la perte) du carbone, nous avons développé une solution propriétaire qui vient en complément de notre analyse de crédit.

FR0013439148

Reporting bi-mensuel – 30 novembre 2021



La Française Carbon Impact Floating Rates R

*Univers: 50% Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate, 50% ICE BofAML BB-B Global High Yield Index

SCORES ESG

Min 0 / Max 10

	Fonds	Univers*
Taux de couverture ESG	99,22%	98,18%
Score ESG	6,54	6,62
Score E	6,75	7,63
Score S	6,40	5,56
Score G	6,48	7,16

MEILLEURES NOTES ESG DU PORTEFEUILLE

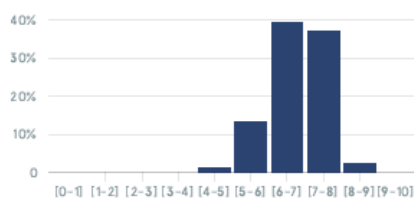
Min 0 / Max 10

Emetteurs	Poids	Score E	Score S	Score G	Score ESG
Verizon Communications Inc	1,15%	8,84	8,39	8,68	8,64
Toronto Dominion Bank	1,04%	8,31	8,33	8,17	8,27
Dell Int Llc / Emc Corp	0,15%	8,44	8,18	7,02	7,93
Westpac Bank	0,94%	8,24	7,75	7,72	7,89
Ubs Ag	0,41%	8,40	6,98	8,24	7,85

DISTRIBUTION DES SCORES ESG

Min 0 / Max 10

● Fonds



MOINS BONNES NOTES ESG DU PORTEFEUILLE

Min 0 / Max 10

Emetteurs	Poids	Score E	Score S	Score G	Score ESG
Cirsa Finance International Sarl	0,31%	5,00	5,00	4,70	4,88
N&w Global Vending Spa	0,21%	5,00	5,00	5,00	5,00
Mooney Group Spa	0,44%	5,00	5,00	5,00	5,00
Diocle Spa	0,30%	5,00	5,00	5,00	5,00
Adevinta Ase	0,27%	5,33	5,55	4,29	5,08

INTENSITÉ CARBONE

tonne eq. CO2 / M€ revenus



Réduction de l'intensité carbone par rapport à l'indice **25,51%**

EMPREINTE CARBONE

tonne eq. CO2 / M€ investis



Réduction de l'empreinte carbone par rapport à l'indice **81,70%**

B. ABSENCE DE PREJUDICE IMPORTANT A L'OBJECTIF DURABLE

Article 47: No significant harm to the sustainable investment objective website section

Le fonds exclut lors de son processus d'investissement les 20% d'émetteurs ayant les moins bons scores environnemental, social ou de gouvernance. Ce faisant, il se prémunit contre ceux dont les pratiques ne sont pas à la hauteur des enjeux et des objectifs de durabilité.

Par ailleurs, le fonds a mis en place une revue trimestrielle des violations des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact) via un Comité dédié qui s'appuie sur la recherche d'un fournisseur de données ESG et revoit les titres en violation afin de valider une liste d'émetteurs ne pouvant être investis. Ces exclusions permettent de s'assurer que le fonds, tout en poursuivant et se concentrant sur un objectif climatique ne cause pas de préjudices importants aux autres objectifs durable qu'ils soient environnementaux ou sociaux.

C. CARACTERISTIQUES DE L'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Article 48: Sustainable investment objective of the financial product website section

L'objectif financier du fonds est d'obtenir sur la période de placement recommandée de 2 ans une performance nette de frais supérieure à celle de :

- ◆ Euribor 3 mois capitalisé + 115 points de base pour les actions R O et R
- ◆ Euribor 3 mois capitalisé + 150 points de base pour les actions C O et I
- ◆ Euribor 3 mois capitalisé + 163 points de base pour les actions S O et S

en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtrés préalablement selon des critères ESG et analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique selon une méthodologie définie par la société de gestion.

De plus, le compartiment s'engage à avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investis (scopes 1 et 2) au moins 50% inférieure à celle de l'indicateur de référence composite : 50% Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index + 50% ICE BofAML BB-B Global High Yield Index. Cet objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sera permanent et respecté de tout temps.

D. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Article 49 Investment strategy for financial products with the objective of sustainable investment website section

Le compartiment cherche à capter la prime de risque crédit tout en minimisant la sensibilité au risque de taux, en investissant dans des instruments de dette à taux variables ou fixes variabilisés (instruments de dette à taux fixe swappés en taux variable). Le Gestionnaire utilise des critères qualitatifs et quantitatifs pour l'allocation géographique.

L'univers d'investissement initial du compartiment est construit à partir d'émetteurs publics membres de l'OCDE et d'émetteurs privés qui appartiennent à la réunion des indices Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index et ICE BofAML BB-B Global High Yield Index ainsi que les émetteurs n'appartenant pas à cet indice mais investis en portefeuille, qui répondent aux critères d'investissement du compartiment détaillés ci-après qui sont analysés par La Française Sustainable Investment Research (ci-après « Equipe de Recherche ESG ») de l'entité « La Française Group UK Limited » appartenant au groupe La Française. Les émetteurs sont soumis aux mêmes exigences indépendamment de leur appartenance, ou non, à l'indice.

Pour cela, la société de gestion a recours au centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » (ci-après, l'« Equipe de Recherche ESG ») de l'entité « La Française Group UK Limited » spécialisée dans les critères d'investissement responsable. Cette entité appartient au groupe La Française.

Ainsi, le processus d'investissement se fait selon une double approche d'intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion et thématique et comprend les étapes suivantes :

◆ Etape 1 : Filtrages quantitatifs – Approche en sélectivité

Le score ESG des émetteurs privés est structuré de la manière suivante :

- Mise à jour périodique des données brutes provenant de différentes sources
- Calcul d'indicateurs clés de performance
- Agrégés et complétés d'informations récentes collectées et jugées pertinentes par l'Equipe de Recherche ESG, ils donnent lieu au calcul des scores sur les trois piliers (durabilité environnementale, capital humain et capital organisationnel)
- Calcul de pondérations pour les trois piliers, différentes selon les secteurs
- Calcul du score ESG, basé sur les trois piliers et les pondérations sectorielles spécifiques

A titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les émetteurs privés sont :

- Sur le plan Environnemental : l'intensité carbone et la gestion des déchets, etc...
- Sur le plan Social : la formation du personnel, le dialogue social, etc...
- Sur le plan de la Gouvernance : la structure du management et la relation avec les actionnaires, la politique de rémunération, etc...

Le score ESG des émetteurs publics est structuré de la manière suivante :

- Mise à jour périodique des données brutes provenant de différentes sources ;
- Calcul d'indicateurs clés de performance ;
- Calcul du score ESG, basé sur les trois piliers et les pondérations égales.

A titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les émetteurs publics sont :

- Sur le plan Environnemental : le degré d'exposition aux catastrophes naturelles, etc...
- Sur le plan Social : le taux de développement humain des pays du monde à travers l'indice de développement humain, etc...
- Sur le plan de la Gouvernance : la qualité de la gouvernance d'un pays à travers l'indicateur de Gouvernance mondiale (WGI), etc...

À la fin du processus, chaque émetteur privé ou public se voit attribuer un score de zéro (le pire) à 10 (le meilleure). Ce score est le reflet des opportunités d'investissement ou a contrario des risques extra-financiers.

La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, hors liquidités détenues à titres accessoire et hors actifs solidaires).

Cette première étape de l'analyse consiste à identifier, à partir de ces critères exclusivement ESG, les émetteurs devant être écartés.

Ainsi, sont automatiquement écartés, les émetteurs à exclure en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française, disponible sur le site internet www.la-francaise.com.

Ensuite, sont écartés les 20% des émetteurs privés et 20% des émetteurs publics dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial couvert.

L'ensemble de ces émetteurs exclus représentent la liste d'exclusion ESG. Cette dernière est établie sur une base mensuelle pour les émetteurs privés et annuelle pour les émetteurs publics et détermine un seuil minimum de score ESG en dessous duquel le compartiment ne peut pas investir. En effet, les émetteurs dont le score ESG est inférieur au seuil d'exclusion, ne peuvent pas faire partie de l'univers investissable.

La méthodologie qui a été retenue par la société de gestion sur la prise en compte de critères extra-financiers peut présenter la limite suivante liée aux analyses réalisées par l'Equipe de Recherche ESG qui sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.

Des précisions complémentaires sur l'analyse extra financière de la société de gestion, dont les critères ESG, sont reprises dans le code de transparence et les politiques d'engagement du Groupe La Française disponibles sur le site de La Française www.la-francaise.com.

◆ Etape 2 : Analyses carbone et financière

Lors de la deuxième étape du processus d'investissement une analyse de la qualité de crédit des émetteurs ayant passé le filtre de l'étape 1 est effectuée.

Après avoir réduit l'univers sur la base d'une analyse crédit, une analyse « carbone » est réalisée sur des critères d'analyse liés au changement climatique.

Ces critères existent à différents niveaux comme la performance historique des émissions carbone (basées sur les émissions de scope 1 – émissions directes et ; de scope 2 – émissions indirectes ; à noter que pour certains secteurs, la part des émissions liées au scope 3 qui n'est pas prise en compte ici peut représenter une part importante des émissions totales), la gouvernance et gestion des risques climatiques et la stratégie mise en œuvre par l'entreprise pour participer à la transition. Afin de mesurer la performance des entreprises face à ces critères, nous utilisons des données procurées par l'Equipe de Recherche ESG, auprès de fournisseurs de données spécialisés (par exemple, les données « carbone » des entreprises collectées par CDP). A l'issue de cette analyse, un score « carbon impact » est attribué.

Pour les émetteurs du secteur financier à faible intensité carbone (intensité carbone définie telle que émissions carbone divisées par valeur d'entreprise), une analyse qualitative est réalisée en sus du score « carbon impact » attribué.

Pour les secteurs à très haute intensité carbone comme les secteurs tels que génération et distribution d'électricité, secteur pétrolier, industrie automobile, matériaux, une analyse qualitative de la performance carbone future de l'entreprise est réalisée en sus du score « carbon impact » attribué. Cette analyse correspond à un calcul de « trajectoire » des émissions carbonées de l'émetteur que nous confrontons aux trajectoires de décarbonation sectorielles (comme définies par l'Agence Internationale de l'Energie). Lors de cette analyse qualitative, les analystes ESG et l'équipe de gestion vont estimer la capacité d'une entreprise à remplir ses objectifs de décarbonation face aux investissements actuels, à la performance passée et à la transformation de leur portefeuille de produits vendus. Par exemple, pour le secteur des Services Publics, cela prend la forme d'une intensité carbone basée sur les tonnes CO₂eq générées par MWh d'électricité produite, reflet de l'évolution de la capacité de production en énergie renouvelable face à la capacité actuelle.

Les entreprises des différents secteurs sont ensuite qualifiées, selon la méthodologie de la société de gestion, sujette aux limitations précisées ci-dessus, en : i) bas carbone, ii) en transition selon la trajectoire de décarbonation sectorielle, iii) en transition mais ambitions requises (sur lesquelles la société de gestion ne joue aucun rôle actif) et iv) retardataires selon le score « carbon impact » attribué. Aucun investissement ne sera effectué dans les entreprises qualifiées comme retardataire.

La qualification des entreprises résulte d'un processus d'analyse quantitative et qualitative, pour certaines d'entre-elles, et d'une revue annuelle des dossiers entre la gestion et l'équipe de recherche ESG. Les dossiers sont également revus quand la stratégie de l'entreprise est mise à jour ou qu'un changement majeur survient, afin de réanalyser le cas d'investissement. Ainsi, si, au cours d'une revue, une entreprise est qualifiée comme retardataire, la société de gestion cédera les titres dans un délai raisonnable, quel que soit le niveau du cours du titre au moment de la cession. Cette cession peut avoir un impact sur la performance financière du compartiment.

Le compartiment pourra également investir dans des instruments de la finance durable qui englobent les catégories suivantes :

- ◆ Les obligations vertes (green bonds) ;
- ◆ Les obligations durables (sustainability bonds) ;
- ◆ Les obligations sociales (social bonds) ;
- ◆ Les titres de dette liés à une performance sur un ou des objectifs de développement durable (sustainability-linked bonds) L'investissement dans des obligations vertes (green bonds) permet de mesurer l'impact des projets environnementaux financés (converti en émissions évitées à montant équivalent de production). La part d'obligations vertes dans le compartiment peut être variable et n'est pas bornée. Elle dépendra de l'évolution du marché et de la taille du gisement.

L'analyse des obligations vertes se fait selon trois axes et en complément des étapes décrites ci-dessus, à savoir :

1. L'adhésion aux quatre piliers des « Green Bond Principles »

- ◆ L'utilisation des fonds : les fonds doivent être utilisés pour financer ou refinancer des projets verts en ligne avec la taxonomie définie par les GBPs et, une fois en vigueur, avec la nouvelle taxonomie européenne ;
- ◆ Le processus de sélection et d'évaluation des projets : sélection et description précises des projets financés par l'obligation verte, gouvernance mise en place autour de la sélection, définition des objectifs environnementaux et mesures d'impact liés à ces projets.
- ◆ La gestion des fonds : détail des fonds alloués par projet, capacité de suivi des fonds utilisés avec un processus rigoureux
- ◆ La transparence et le reporting : l'émetteur doit communiquer au moins annuellement et de manière transparente sur 2 points : l'allocation des fonds (fonds alloués et activités financés) et l'impact des projets, c'est-à-dire la contribution directe sur l'environnement comme la réduction des émissions carbone (rapport d'impact, objectifs)

2. La stratégie et le statut de transition énergétique de l'émetteur

- ◆ Une analyse croisée est réalisée avec l'analyse fondamentale de l'émetteur décrite préalablement

3. Analyse et mesure d'impact des projets financés

- ◆ Une attention particulière est prêtée au choix des projets financés et à leur cohérence avec la stratégie de transition énergétique plus globale de l'émetteur. Par ailleurs, un prestataire externe collecte et mesure les émissions évitées pour les projets financés par l'obligation verte. Les émetteurs d'obligations vertes feront l'objet des mêmes analyses financières et extra-financières et devront passer positivement la phase d'exclusion (étape 1) et la phase d'analyse financière et carbone (étape 2).

◆ **Etape 3 : Mesure de l'empreinte carbone**

L'objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'au moins 50% par rapport à son indicateur composite de référence carbone est suivi de la manière suivante :

Les émissions « carbone » en tonne de CO₂eq par euros investis sont basées sur les émissions de scope 1 – émissions directes et de scope 2 – émissions indirectes (à noter que pour certains secteurs, la part des émissions liées au scope 3 qui n'est pas prise en compte ici, peut représenter une part importante des émissions totales), rapportés à la taille de l'entreprise (valeur d'entreprise).

Ces données sont récupérées de la base de données CDP et dans le cas où une entreprise ne les fournirait pas à CDP, un modèle propriétaire d'estimation des émissions en fonction du secteur d'activité et de la taille de l'entreprise est utilisé. Ces empreintes sont ensuite pondérées par les poids en portefeuille.

Ainsi, le Compartiment a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Le compartiment investit dans des titres de créance négociables à taux fixe ou variable, des certificats de dépôt et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un émetteur d'un pays membre de la zone Euro ou de l'OCDE. Le compartiment peut investir :

- ◆ Jusqu'à 100% de son actif net dans de la dette privée
- ◆ Jusqu'à 50% de son actif dans des titres émis par des États ou assimilés (parapublics, garantis, supra nationaux) à taux fixe, variable ou variabilisé.

Le compartiment peut investir dans des titres dotés d'une notation Investment Grade (supérieure ou égale à BBB- selon Standard & Poor's ou à Baa3 selon Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) et High Yield (entre BB+ et B- inclus selon Standard & Poor's ou entre Ba1 et B3 inclus selon Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra, lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit.

Le compartiment peut investir dans les placements suivants, ou y être exposé, jusqu'à hauteur du pourcentage de l'actif net indiqué :

- ◆ Titres assortis d'une notation "Investment Grade" : 100 %
- ◆ Titres assortis d'une notation "High Yield" : 50 %
- ◆ Titres non notés : 20%
- ◆ Obligations perpétuelles (dont obligations contingentes convertibles bonds - "CoCo") : 10%
- ◆ Autres OPCVM/OPC : 10 %

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le fonds est géré	entre 0 et 0,5
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le fonds est exposé	Pays Zone Euro & OCDE : 0-100%
Devises de libellé des titres dans lesquelles le fonds est investi	toutes devises
Niveau de risque de change supporté par le fonds	résiduel dû à une couverture imparfaite des positions en devises.

Les « CoCos » présentent un caractère plus spéculatif et un risque de défaut plus important qu'une obligation classique mais ces obligations contingentes convertibles seront recherchées dans le cadre de la gestion du compartiment compte tenu de leur surcroît de rendement théorique par rapport à une obligation classique. Cette rémunération vient en compensation du fait que ces titres peuvent être convertis en fonds propres (actions) ou subir une perte en capital en cas de déclenchement des clauses contingentes de l'institution financière concernée (franchissement d'un seuil de capital prédéfini dans le prospectus d'émission d'une obligation subordonnée).

En cas de dégradation de la notation d'un émetteur d'un titre déjà investi en portefeuille entraînant le non-respect des limites autorisées, le Gestionnaire procédera, dans les meilleurs délais, à la vente de cet actif dans le respect de l'intérêt des actionnaires. Le gérant pourra investir dans des titres libellés en euro et/ou autres devises. Dans la mesure où les titres ne sont pas libellés en euro, le gérant couvrira systématiquement le risque de change, un risque résiduel pourra néanmoins subsister, la couverture n'étant pas parfaite.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des parts ou actions d'OPC et/ou de fonds d'investissement répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Ils seront utilisés pour gérer la trésorerie. Le compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : futures, swaps, change à terme, des Credit Default Swaps (CDS single name ou indice) et dérivé de crédit.

Chaque instrument répond à des stratégies de couverture ou d'exposition (sauf pour les CDS et les dérivés de crédit utilisés uniquement à des fins de couverture) visant à (i) assurer la couverture générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques de marché, (ii) reconstituer de façon synthétique des actifs particuliers ou (iii) augmenter l'exposition du fonds à certains risques de marché.

Le compartiment pourra également avoir recours à des Total Return Swaps (TRS) dans la limite de 25% maximum de l'actif net à des fins de couverture uniquement. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de TRS pourra représentée 10 % de l'actif. Les actifs sous-jacents aux TRS pourront être des obligations corporate et des obligations souveraines.

E. PROPORTION D'ACTIFS DURABLES AU SEIN DU FONDS

Article 50: Proportion of investments for financial products with the objective of sustainable investment website section

La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, hors liquidités détenues à titres accessoire et hors actifs solidaires).

F. SUIVI DE L'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Article 51: Monitoring of the sustainable investment objective website section

Les modalités de suivi de l'objectif d'investissement durable sont décrites en détail dans le code de transparence du fonds. Ce dernier est disponible publiquement sur la page du site internet de La Française (www.la-francaise.com) dédiée au fonds.

G. MESURE DE L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE DURABILITE

Article 52 Methodologies for the sustainable objective website section

Pour mesurer l'atteinte de l'objectif de durabilité, nous mesurons les émissions carbonees. Ces émissions se définissent en tonnes de CO2eq par euros investis et sont basées sur :

- ◆ Les émissions de scope 1 – émissions directes
- ◆ scope 2 – émissions indirectes liées à l'achat ou la production d'électricité
- ◆ à noter que pour certains secteurs, la part des émissions liées au scope 3 -ie toutes les autres émissions indirectes- peut représenter une part importante des émissions totales. Les émissions de scope 3 ne sont pas prises en compte systématiquement pour tous les secteurs.

Celles-ci sont rapportées à la taille de l'entreprise (valeur d'entreprise), afin d'arriver à une empreinte carbone de tCO2 par millions d'euros investis. Ces empreintes sont ensuite pondérées par les poids en portefeuille et additionnées.

Nous faisons le même exercice sur l'univers d'investissement comparable. Lorsque certaines entreprises ne publient pas leurs émissions carbonees ou que notre modèle ne peut les estimer (car les données sous-jacentes ne sont pas dans le domaine publique), nous pouvons faire une estimation sectorielle en prenant la moyenne des émissions pour l'industrie à laquelle l'entreprise n'ayant pas d'empreinte carbone appartient.

H. SOURCES DE DONNEES UTILISEES

Article 53: Data sources and processing for the sustainable objective website section

La Française dispose de son propre centre de recherche et d'expertise en matière d'analyse extra financière (La Française Sustainable Investment Research). Au sein de ce centre basé à Londres, les analystes ESG sont responsables de la méthodologie et du calcul des scores ESG, ainsi que de la détermination des facteurs stratégiques. Ils évaluent et quantifient le score ESG des entreprises émettrices mondiales et appliquent un modèle de données unique pour l'évaluation de l'empreinte carbone. Cette expertise infuse l'ensemble du processus d'investissement et leur permet de mieux répondre aux exigences croissantes de reporting ISR.

L'expertise des analystes ESG est intégrée au processus d'investissement via une plateforme de recherche interne propriétaire, et conduit au développement d'idées et de solutions d'investissement issues de la collaboration étroite entre les analystes, les gérants et les spécialistes produits.

Les ressources utilisées pour les données carbone par les gérants et les analystes ESG sont présentés ci-après :

Ressources / outils	Utilisation	Importance au sein du processus
Recherche des intermédiaires financiers (brokers)	Notes de recherche et modèles de valorisation ; Séminaires sociétés et thématiques ; Actualité des marchés, secteurs, entreprises ;	+++
ISS proxy voting	Recherche sur les résolutions et vote aux assemblées Utilisation du module ESG (ISS - Sustainability Policy) Politique Custom de La Française	++
Sustainalytics	Exclusion des entreprises liées aux armements controversés	+
Clarity AI	Données en matière de durabilité et d'impact, dont des scores ESG, créées en utilisant des technologies de <i>big data</i> et de <i>machine learning</i> .	+
CDP	Utilisation des données Carbone	++
ISS - ESG	Utilisation de la base de scores ESG pour notre filtre quantitatif et de la recherche ESG	++
Trucost	Utilisation des données Trucost pour l'estimation des données évitées par les green bonds	++

I. LIMITES DE LA METHODOLOGIE UTILISEE

Article 54 Limitation to methodologies and data for the sustainable objective website section

La méthodologie qui a été retenue par notre société de gestion sur la prise en comptes de critères extra-financiers peut présenter deux principales limites :

- les analyses réalisées par notre centre de recherche sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs ;
- les OPCVM sous-jacents gérés par d'autres sociétés de gestion et dans lesquels le Fonds investit peuvent avoir des approches de prise en compte de critères extra-financiers différentes des nôtres pouvant entraîner des écarts dans le choix des émetteurs.

J. REVUE DE LA DURABILITE DES ACTIFS

Article 55 Due diligence for the sustainable objective website section

Nous mettons à jour la composante quantitative de notre évaluation Carbone des émetteurs (les scores Carbon Impact) trimestriellement.

Les composantes qualitatives de notre analyse carbone (les revues qualitatives et calculs de trajectoire pour les secteurs à haute intensité carbone et les analyses qualitatives pour le secteur financier) sont mises à jour a minima annuellement ou en cas de changement significatifs (changement de stratégie, nouvelle équipe dirigeante, opération de fusion/acquisition, etc.). De la même manière que pour la liste d'exclusion, les

changements de scores significatifs vont déclencher une discussion entre l'équipe d'analyse ESG, l'équipe de gestion et de contrôle des risques.

Ainsi, si au cours d'une revue, une entreprise est qualifiée comme retardataire, la société de gestion ouvrira le dialogue avec l'entreprise au travers d'une phase « d'engagement » à la suite de laquelle la société de gestion décidera de céder le titre ou de le requalifier dans le cas où la dégradation serait ponctuelle ou due à des facteurs spécifiques.

K. POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Article 56 Engagement policies for the sustainable objective website section

La Française AM, en tant que société de gestion, considère l'engagement comme l'un des éléments clés de sa politique d'Investissement Responsable. Celle-ci est mise en œuvre lors de la sélection des entreprises, lors du vote systématique aux Assemblées Générales et enfin à travers l'engagement qu'elle pratique avec les émetteurs.

Le groupe dispose d'une politique d'engagement mise à jour chaque année ; il publie également chaque année un rapport d'engagement qui revient sur les résultats de la politique mise en œuvre.

Il pratique l'engagement individuel auprès des entreprises portant sur les enjeux stratégiques, financiers et ESG. Les analystes ESG et les gérants engagent un échange constructif auprès des entreprises cotées en portefeuille et avec lesquelles ils maintiennent un dialogue actif, en particulier sur les sujets pour lesquels l'information est parcellaire et qui sont estimés essentiels pour cerner la stratégie et le business model de l'entreprise.

Par ailleurs, le groupe La Française participe à des initiatives d'engagement collaboratif. Il a ainsi rejoint certaines initiatives d'engagement collaboratif notamment au travers de la Collaboration Platform des PRI sur deux thèmes essentiels : le changement climatique (Climate Action 100+) et les données sociales des entreprises (Workforce Disclosure Initiative).

L. ATTEINTE DE L'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE VISE

Article 57 Attainment of the sustainable investment objective website section

Le compartiment s'engage à avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investis (scopes 1 et 2) au moins 50% inférieure à celle de l'indicateur de référence composite : 50% Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index + 50% ICE BofAML BB-B Global High Yield Index. Cet objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sera permanent et respecté de tout temps.

Au 30/11/2021, le fonds avait une empreinte carbone 81,70% inférieure à celle de l'univers d'investissement comparable (30t CO₂/m vs. 166t CO₂/m) et atteignait son objectif. Les données carbonées de l'univers d'investissement comparable sont obtenues en suivant la même méthodologie que celle utilisée pour les données du fonds.

Extrait du reporting arrêté au 30/11/2021

INTENSITÉ CARBONE

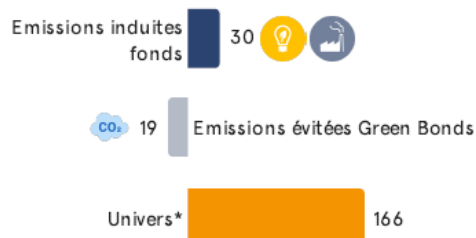
tonne eq. CO₂ / M€ revenus



Réduction de l'intensité carbone par rapport à l'indice **25,51%**

EMPREINTE CARBONE

tonne eq. CO₂ / M€ investis



Réduction de l'empreinte carbone par rapport à l'indice **81,70%**

Le fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.

Univers d'investissement : 50% Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index + 50% ICE BofAML BB-B Global High Yield Index

Administrateur de l'indice Barclay's : Bloomberg Index Services Limited, enregistré auprès de l'ESMA

Administrateur du ICE BofA Merrill Lynch : ICE, enregistré auprès de l'ESMA

Des informations complémentaires sur les indices sont accessibles via le site Internet de l'administrateur : www.bloomberg.com/professional/product/indices et www.theice.com/market-data/indices

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette présentation ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour du groupe La Française sur les marchés et leur évolution. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Il est rappelé, par ailleurs, que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Compte tenu des risques d'ordre économique et boursier, il ne peut être donné aucune assurance que les produits présentés atteindront leur objectif.

Ces produits peuvent être soumis à des restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou pays.

Les produits référencés dans cette présentation ne sont pas nécessairement destinés à tous types d'investisseurs. Les investisseurs potentiels sont invités à lire attentivement la documentation réglementaire et commerciale y afférente (incluant notamment les risques encourus) et à procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations qui leur ont été fournies, à leur propre analyse des risques afin de vérifier l'opportunité de l'investissement au regard des objectifs recherchés, en recourant, au besoin, à l'avis de tous les conseils spécialisés en la matière.

En fonction de la stratégie du véhicule d'investissement, des données dites « internes » peuvent être différentes de celles mentionnées dans le prospectus. Il est important de rappeler que les données internes n'engagent pas la Société de Gestion qui demeure libre de les faire évoluer sans préavis dans les limites du prospectus qui seul fait foi. Dès lors, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que toutes les données présentées dans ce document, et qui ne seraient pas mentionnées dans le prospectus, ne sont qu'indicatives. L'investisseur doit baser sa décision d'investissement sur les seules informations portées à sa connaissance dans le prospectus. La Société de Gestion, en cas de dépassement ou de changement de données internes, ne procédera à aucune information particulière dès lors que ces modifications n'ont pas d'impacts sur le prospectus. La Société de Gestion entend par « données internes » un ensemble d'éléments tels que : limites de gestion internes, analyses économiques, commentaires des gérants. Cette liste n'est pas limitative.

Les notations Morningstar et/ou Lipper sont soumises à copyright. Tous droits réservés. Les informations présentées : (1) appartiennent à Morningstar et/ou Lipper et/ou à leurs fournisseurs d'informations (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni Lipper, ni leurs fournisseurs d'informations ne pourront être tenus responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations.

La documentation commerciale et réglementaire (dont le prospectus de chaque fonds) est disponible sur le site du groupe La Française (www.la-francaise.com) et/ou sur simple demande auprès de votre interlocuteur financier habituel.

Conformément à la Directive MIF II (n°2014/65/UE), le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit auprès de son conseiller.

Ce document est confidentiel, à usage strictement privé et destiné uniquement à l'information de la personne à laquelle il a été remis par le groupe La Française. Aucune diffusion des informations contenues dans cette présentation n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit du groupe La Française. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services du groupe La Française sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit du groupe La Française.

Cette présentation est réalisée par **une entité du groupe La Française**, groupe d'asset management constitué des entités suivantes :

La Française Asset Management - SAS au capital de 17 696 676 € - 128 bd Raspail – 75006 Paris – France – 314 024 019 RCS Paris - agrément AMF GP97076 ;

La Française AM Finance Services - SAS au capital de 857 420 € - 128 bd Raspail – 75006 Paris – France - 326 817 467 RCS Paris - agrément ACPR n° 18673 entreprise d'investissement - inscription ORIAS n° 13007808 - Carte Professionnelle Transaction sur Immeubles et Fonds de commerce délivrée par la CCI Paris Ile-de-France n°CPI 7501 2016 000 010 432 ;

La Française Real Estate Managers - SAS au capital de 1 290 960 € - 128 bd Raspail – 75006 Paris – France - 399 922 699 RCS Paris - agrément AMF GP-0700038 - Carte Professionnelle Transaction sur Immeubles et Fonds de commerce et Gestion Immobilière délivrée par la CCI Paris Ile-de-France n°CPI 7501 2016 000 006 443 – Agrément AIFM au titre de la directive 2011/61/UE en date du 24 juin 2014 ;

New Alpha Asset Management - SAS au capital de 2 483 720 € - 128 bd Raspail – 75006 Paris - France - 450 500 012 RCS Paris - agrément AMF GP-05000001 ;

ACOFI Gestion - SA au capital de 3 000 000 € - 58 bis rue La Boétie – 75008 Paris – France - 415 084 433 RCS Paris – agrément AMF GP-97118 ;

La Française Group UK Limited – Private Limited Company – 78 Brook Street, W1K 5EF, London - England - company number 04253400 ;

La Française Group UK Finance Ltd – Private Limited Company – 78 Brook Street, W1K 5EF, London - England - company number 04717154 - agrément FCA n°225360 ;

La Française Real Estate Managers Germany Deutsche Zweigniederlassung der La Française Group UK Ltd – Neue Mainzer Str. 80, 60311 Frankfurt am Main - Germany - District Court Frankfurt am Main HRB 79216 ;

La Française Systematic Asset Management GmbH - Taunusanlage 18 (main Building) 60325 Frankfurt am Main - Germany - société de gestion de fonds de droit allemand - District Court Frankfurt am Main n° HRB 34125 - agrément BAFIN n°105549.